



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Beeckmans de West Meerbeek Joëlle demeurant Drève du Caporal 15 à 1180 Uccle.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 142 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°75D.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble de bureaux (4) avec 2 appartements 2 chambres, 10 places de parking ouverts (dont 2 PMR) et la construction d'un abri vélos et d'un local pour les poubelles, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un volume principal au gabarit R+1+toit à 4 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 7m07 ; Un volume à toiture à double pente ;
- Un parement en brique rugueuse rouge foncé ; une toiture en ardoises artificielles en gris foncé ; des corniches et descentes d'eau en zinc prépatiné de ton gris anthracite ; des soubassements en pierre bleue ; les menuiseries extérieures en aluminium ton gris-bleu (RAL 7031) ; des garde-corps en métal RAL 7031 ; des seuils et appuis en pierre bleue ; Des chien-assis en bardage en ardoises artificielles type Equitone gris moyen ;
- Une emprise au sol d'environ 306 m² ; Avec modification du relief du sol ; Sans abattage ;
- Dix emplacements de parkings ; Un Box à vélo.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial :

- Demande impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.
Le projet déroge au Guide régional relatif à l'accessibilité des PMR : article 415 (largeur de dégagement, aire de dégagement, sanitaires adaptés...).
- Demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.
Le projet s'écarte des prescriptions du Schéma d'orientation local dit "Champ Sainte-Anne" pour les points suivants :
 - o Article 2.2.1.1: pour 464m² de bureaux, le projet devrait compter 12 emplacements de parkings ;
 - o Article 2.2.1.2: les corniches dépassent une hauteur de 7m00 ;
 - o Article 2.2.1.1 Le projet qui prévoit des logements s'écarte de la zone de construction de services ;
 - o Modification du relief du sol avec évacuation de 590m³ de terre.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'enquête publique est ouverte le 6 mai 2022 et clôturée le 20 mai 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **enquête publique n° 21/307.**

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 20 mai 2022 à 11h.

A Wavre, le 25 avril 2022